

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2009.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, BOULARD Jeanne, DEPAIX Jean-Claude, BUTELLE Chantal, DORMAY Stéphane, FOURNAISE Jérôme, LORAILLER Franck, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand.

Absentes excusées : Madame CHAMPION Marie-France ayant donné son pouvoir à Monsieur Guy LECOMTE, et Madame PIGOT Jocelyne ayant donné son pouvoir à Madame Jeanne BOULARD.  
Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand ROCHET.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2009** : le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du conseil du 5 mai 2009.

**Rapport de l'ACFI** : monsieur le Maire présente au conseil le rapport de visite de l'ACFI qui fait apparaître que 40% des points sont conformes à la norme et 60% non conformes. Il donne ensuite lecture point par point des choses à réviser.

**Renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie** : Monsieur le maire propose au conseil de renouveler le contrat pour un an.

**Délibération n°22/2009 : renouvellement du contrat de l'adjoint administratif.**

Vu la délibération n°4501 créant un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe,  
Vu la délibération n°4501 décidant d'occuper ce poste par un adjoint administratif non titulaire,

Le Conseil Municipal délibère, décide à l'unanimité :

- De renouveler le contrat d'engagement d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, occupé par un agent non titulaire, pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, à raison de 19 heures hebdomadaires.
- La rémunération se fera sur la base fixée lors du premier contrat soit l'indice brut 287 nouveau majoré 283.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien** : Monsieur le maire propose au conseil un renouvellement pour un an.

**Délibération n°23/2009 : renouvellement du contrat de l'agent d'entretien.**

Vu la délibération n°4011 créant un poste d'agent d'entretien,  
Vu la délibération n°4012 décidant d'occuper ce poste par un agent d'entretien non titulaire pour une durée d'un an,

Le Conseil Municipal délibère, décide à l'unanimité :

- De renouveler le contrat d'engagement d'agent d'entretien, occupé par un agent non titulaire, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2009, à raison de 17 h 30 hebdomadaires.
- La rémunération se fera sur la base fixée lors du premier contrat soit l'indice brut 287-288 nouveau majoré 283.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Titularisation de l'agent technique stagiaire** : Monsieur le Maire explique au conseil que Monsieur COLBEAUX est stagiaire depuis un an, il devrait donc être titularisé cette année. Cependant, le centre de gestion nous a informés qu'avant de titulariser un agent technique, celui-ci devait effectuer cinq jours de formation d'intégration. Ne sachant pas cela, cette formation n'a pas été faite. Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à titulariser Monsieur COLBEAUX si cela est possible sinon de lui signer un nouvel arrêté de stage. Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

**Bilan prévisionnel de la rénovation des locaux de la mairie** : Monsieur le Maire informe le conseil que les frais de maîtrise d'œuvre de l'architecte pour ce dossier seront de 9% du prix hors taxe. Le budget prévisionnel serait de 96 010 € H.T. Le conseil municipal décide de demander une subvention sur la totalité des travaux proposés et de réfléchir à ceux qui sont vraiment nécessaires dans l'immédiat.

[Délibération n°26/2009 : demande de subvention pour la rénovation des locaux de la mairie.](#)

Vu les travaux de rénovation à entreprendre dans les locaux de la mairie,

Le Conseil Municipal délibère, décide à l'unanimité :

- Accepte le bilan prévisionnel de l'architecte, Monsieur Alain MOTTO, concernant la rénovation des locaux de la mairie, d'un montant de 114 410 € H.T.
- Décide de la réalisation de ces travaux en 2009 et de financer ceux-ci sur les fonds libres et subvention.
- Sollicite l'aide du Conseil Général de la Marne pour la réalisation de ces travaux.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Travaux rue Jeanne d'Arc** : Le montant des travaux prévu est de 22 516 € H.T. et la subvention au titre de la DGE 2008 est de 25% du montant des travaux hors taxe.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour l'achat des barrières qui seront posées par les employés municipaux à chaque extrémité de la rue dès la fin des travaux de voirie. Le conseil donne son accord pour cet achat.

**Réfection du court de tennis** : Monsieur le maire informe le conseil que le Département nous a attribué une subvention d'un montant de 7 125 € sur une dépense estimée à 26 069,48 € H.T. soit un taux de 30,4% pour la réfection du court de tennis. Le conseil autorise le Maire à consulter des entreprises spécialisées dans ce domaine.

**Refus de la demande de DGE 2009** : Monsieur le Maire informe le conseil que la demande de DGE 2009 concernant la remise en état de la rue des Petits Clos a été refusée.

**Nomination d'un ACFI (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité)** : Suite à la visite de l'ACFI et au départ en retraite de l'ancien agent nommé ACFI, le Conseil autorise le Maire à nommer Monsieur COLBEAUX Didier comme Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

**Rapport des délégués service de l'eau, service d'assainissement** : Monsieur le Maire donne lecture des points principaux des rapports annuels de la Lyonnaise des Eaux, de la SAUR et du SYCODEC. Ces rapports sont consultables en mairie.

**Adhésion aux associations Paysages du Champagne UNESCO et ARCAD** : Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus de ces deux associations ainsi que des conditions d'adhésion. Le Conseil décide de l'adhésion à l'association Paysages de Champagne UNESCO par 10 voix pour et une contre, mais décide de ne pas adhérer à l'association ARCAD à l'unanimité.

**Délibération n°25/2009 : Adhésion à l'association Paysages de Champagne UNESCO.**

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et une voix contre :

- L'adhésion de la commune à l'association Paysage de Champagne Unesco.
- Le paiement de la cotisation qui se monte à 50 centimes par habitant soit 227,50 € pour la commune (455 habitants X 0,50 € = 227,50 €)
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Divers :**

1°) Le conseil décide à l'unanimité de ne pas adhérer à l'association Reims Initiative.

2°) Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de la PAIO de BAZANCOURT.

3°) Les journées du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre 2009. Le thème de cette année est « le patrimoine ouvert à tous ». le conseil décide de l'inscription de la commune à ces journées et doit réfléchir à ce qu'il veut faire.

4°) **Délibération n°24/2009 : subvention communale.**

Le conseil municipal délibère, décide à l'unanimité :

- D'allouer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de CAUROY LES HERMONVILLE d'un montant de 1 092 €.
- Charge monsieur le maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

5°) Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion qui s'est tenue avec Monsieur LAVIGNE des services du Département concernant l'aménagement des entrées de village et notamment la route de Cormicy. Il donne lecture du compte rendu de cette réunion fait par Monsieur DAVEAUX.

6°) Monsieur le Maire informe le conseil des comptes rendus des diverses EPCI dont la commune fait partie.

7°) Achats de matériel pour l'atelier : Le conseil donne son accord pour l'achat de matériel pour les employés communaux à savoir : bidons pour l'essence, nettoyeur haute pression, meuleuse, poste à souder, aspirateur à poussière, compresseur ...

8°) Le nouveau site internet de la commune devrait être mis en service pour le 3 septembre 2009.

9°) Le diagnostic d'accessibilité pour les personnes handicapées devra être fait avant le 23 décembre prochain.

- 10°) L'ERDF a envoyé une charte de qualité signée avec le SIEM et l'Amicale des maires de la Marne.
- 11°) Madame MALOT remercie le conseil d'avoir installé un luminaire dans le sentier des barres.
- 12°) Monsieur DEPAIX signale qu'une alarme se met en route très régulièrement au silo. L'explication serait que des petits animaux se promènent devant les cellules et font se déclencher l'alarme.
- 13°) Monsieur DEPAIX signale également que le soir entre 23 h 55 et minuit la télévision ne marche plus. Demander au SPEP s'il est au courant de quelque chose.
- 14°) Madame BOULARD demande où en est le projet avec l'entreprise LEPOIRE pour le changement de la porte de l'atelier et l'installation de la porte au terrain communal. Réponse lui est faite que l'entreprise a été recontactée à plusieurs reprises mais n'a pas encore répondu.
- 15°) Monsieur PONCELET fait remarquer au conseil que ce sont bien des fleurs qui poussent sous la remorque des pompiers à l'entrée du village et non de la mauvaise herbe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire  
Guy LECOMTE